



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

Overseas Operations Office

Date: Le 12 juin 2025

Emetteur: American Battle Monuments Commission (ABMC), Overseas Operations Office, headquartered at 32 rue Monceau, 75008 Paris, France.

Objet : Avenant à la Demande de Propositions No. # 74330225R00520001, Contrat global d'achat pour les services de gravure de pierres tombales.

L'objectif de cet avenant à l'appel d'offrir est de fournir les réponses aux questions des fournisseurs.

1. Combien de pierres tombales l'ABMC doit-elle graver par an ?

Réponse : L'ABMC doit graver entre 1 000 et 1 500 pierres tombales par an.

2. Dois-je visiter un cimetière de l'ABMC avant de soumettre une proposition ?

Réponse : La visite d'un cimetière de l'ABMC n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

3. Merci pour vos précisions, pourriez-vous m'indiquer une croix restaurée au cimetière américain de Suresnes afin d'analyser vos attentes en termes de profondeur de gravure.

Réponse : Plusieurs croix ont fait l'objet de restauration de gravures au cimetière américain de Suresnes. Nous vous encourageons à prendre rdv avec l'intendance du cimetière qui vous accompagnera pour vous montrer les croix ayant fait l'objet d'une restauration de gravures.

4. Pourriez-vous fournir le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ?

Réponse : Le bordereau des Prix Unitaires n'est pas inclus dans le dossier de l'appel d'offres. Chaque ordre de mission sera tarifé séparément, sur la base des prix unitaires applicables à ce moment-là. Le prix unitaire fourni avec votre proposition sera valable pour minimum un an, avec la possibilité de la réviser pour les années suivantes. Chaque ordre de mission comprendra deux numéros de ligne de contrat (CLIN) : Le CLIN 0001 couvrira le coût des services de gravure des pierres tombales, calculé sur la base du prix unitaire par pierre tombale multiplié par le nombre de pierres tombales spécifié dans la commande. Le CLIN 0002 fournira des fonds pour rembourser les frais de voyage autorisés encourus pendant l'exécution de la tâche.

5. La sous-traitance, serait-elle acceptée ?

Réponse : Oui, la sous-traitance est autorisée. Vous devez le préciser clairement dans votre proposition. L'ABMC devra approuver les sous-traitants proposés.

Physical address: 32 rue Monceau | 75008 Paris, France

Mailing address: 18 avenue Gabriel | 75008 Paris, France

T +33 (0)1 40 75 27 00 | FAX +33 (0)1 40 75 27 01 | WEB www.abmc.gov

6. Le type de contrat proposé comprend quatre périodes en option d'un an, que l'ABMC peut exercer chaque année en fonction de la performance satisfaisante ou de la disponibilité des fonds. L'ABMC envisagerait-elle d'établir un contrat avec seulement une, deux ou trois années d'option ?

Réponse : Oui, c'est possible. Bien que la durée maximale du contrat puisse être de cinq ans, nous ne sommes pas obligés d'exercer toutes les options. Nous pouvons mettre fin au contrat après un, deux ou trois ans.

7. Est-il possible d'obtenir une explication des règlements applicables pour les couts des déplacements ?

Réponse : Le règlement des déplacements (en anglais *Federal Travel Regulation*) résume la politique de voyage et des remboursements des frais aux employés du gouvernement américain. Il décrit les couts admissibles et les autres règles de remboursement des frais. Il servira de base pour déterminer le budget de déplacement de que commande.

8. Si je comprends bien, l'ABMC suit le Règlement fédéral sur les voyages lors de la gestion des voyages des contractants. Cela signifie-t-il que les nuits d'hôtel, les repas et les frais de voyage ne devraient être inclus dans la proposition de prix, ou devraient-ils être inclus (CLIN 0002) et l'ABMC remboursera le montant des frais de voyage conformément au règlement ?

Réponse : Ce coût ne devrait PAS être inclus dans la proposition de prix. La proposition devrait inclure le prix unitaire pour la gravure d'une (1) pierre tombale, en fonction du niveau d'effort. Les frais de voyage seront estimés pour chaque ordre de mission, en fonction de la localisation géographique et de la durée des voyages, et ne devraient pas être inclus dans la proposition.

9. Puis-je sélectionner une région entière et quelques cimetières d'une autre région ?

Réponse : Oui, c'est possible. Dans votre proposition, veuillez identifier les régions et/ou cimetières où vous pourriez effectuer des travaux.

10. Quand la décision sera-t-elle communiquée ?

Réponse : Les propositions sont dues le 24 juin. Les décisions d'attribution devraient être disponibles dans la seconde moitié de juillet. Les contrats seront en place au plus tard le 30 septembre 2025.

11. Quelle est la quantité moyenne de caractères à regraver par croix ?

Réponse : Le nombre de caractères à regraver par croix est de l'ordre de 70.

12. Est-il envisageable d'utiliser des fraises diamantées pour ce travail ?

Réponse : L'utilisation de fraises diamantées est autorisée.

13. Les gravures existantes sur les croix sont brutes de taille. Faut-il prévoir une dorure ou une peinture dans le fond des lettres ?

Réponse : Non, il n'y a pas lieu de prévoir une peinture dans le fond des lettres.

En revanche, il peut être nécessaire de restituer la dorure de médailles d'honneur sur quelques croix mais il s'agit de cas très limités.

14. Pourriez-vous me confirmer que, dans un premier temps, vous avez uniquement besoin d'un chiffrage pour la regravure d'une croix ? Les frais de déplacement, d'hébergement et de

restauration seront quant à eux estimés en fonction du nombre de croix à traiter et de la zone d'intervention.

Réponse : Oui, exactement.

15. Concernant le document "Scope of Work", page 6 : des essais/tests doivent être réalisés sur différents supports. Ces supports seront-ils fournis par vos services ou devons-nous les prévoir ?

Réponse : Les supports seront fournis par l'ABMC.

16. Il est demandé un nettoyage avant et après gravure. Pourriez-vous préciser quels produits sont autorisés ou interdits pour le nettoyage des croix en marbre ?

Réponse : Il s'agit uniquement d'un nettoyage à l'eau claire, à basse pression.

17. En moyenne, combien de croix un graveur peut-il regraver par jour, et avec quel type d'outillage (fraise diamantée ou marteaux et ciseaux) ?

Réponse : Un graveur réalise en moyenne 5 croix par jour, à l'aide de marteaux, ciseaux et fraises diamantées. L'ABMC ne précise pas les outils à utiliser pour ce travail. Le nombre de pierres tombales gravées par jour peut varier selon les outils et les machines utilisés.

We thank you for your interest and look forward to receiving your proposal in due course and no later than 24th June 2025.